

OBJET EXPERIMENTATION DE L'ANGLAIS EN MATERNELLE

Depuis de nombreuses années, des recherches sérieuses et largement diffusées ont montré que tout être humain :

- d'une part apprend d'autant mieux les langues autres que la sienne maternelle qu'il les apprend tôt, à un très jeune âge ;
- d'autre part apprendra facilement d'autres langues s'il en a appris plusieurs dans sa petite enfance.

La France a entrepris de promouvoir l'apprentissage des langues, non seulement en CM1 et CM2, mais aussi en CE1, CE2 et CP, avec si possible une mise en contact avec d'autres langues dès la maternelle, car l'apprentissage a d'autant plus de chances de réussir qu'il est précoce.

Si l'on considère qu'il est important pour les enfants de la Réunion, île située dans un océan anglophone, à proximité des géants économiques du XXIème siècle que sont la Chine et l'Inde notamment (mais aussi bien sûr l'Afrique du Sud et l'Australie...), de connaître l'anglais comme langue de communication, il faut optimiser les pistes déjà explorées et suivies ailleurs.

Dans le cadre du projet éducatif global voulu par la municipalité et en particulier dans le secteur du périscolaire qui est de son ressort, la Commune de Saint-Denis va progressivement mettre en place une série d'actions ayant toutes pour but de mettre en contact avec la langue anglaise tous les enfants de maternelle de la ville.

Afin de donner à ces actions toutes les garanties nécessaires de sérieux et de qualité, il sera procédé par étapes.

Pour 2008/ 2009, huit écoles maternelles de Saint-Denis ont été choisies pour expérimenter le dispositif. A l'issue d'une évaluation de cette phase expérimentale, c'est à toutes les maternelles publiques de la ville que sera étendue cette initiation à l'anglais, dès la rentrée scolaire 2009/ 2010. Ce sont les écoles :

1) Michel Debré	66 inscrits en grande section	soit 2 classes et demie,
2) Champ Fleuri	34 inscrits en grande section	soit 1 classe et demie,
3) Badamiers	69 inscrits en grande section	soit 2 classes et demie,
4) Commune Prima	30 inscrits en grande section	soit 1 classe et demie,
5) Tamarins	70 inscrits en grande section	soit 2 classes et demie,
6) Montgaillard	64 inscrits en grande section	soit 2 classes et demie,
7) Françoise Mollard	97 inscrits en grande section	soit 4 classes,
8) Chaumière	52 inscrits en grande section	soit 2 classes,

soit au total 482 enfants.

Rapport n° 08/6-01

Les modalités pratiques envisagées pour la rentrée scolaire 2008 sont :

A) Les binômes

Ce dispositif sera fondé sur l'intervention dans les classes de maternelle grande section d'étudiants européens anglophones qui passent un semestre ou la totalité de l'année universitaire à l'Université dans le cadre du programme européen d'échanges ERASMUS qui fonctionne depuis 1991. Issus d'universités britanniques, ils ont pour langue maternelle l'anglais.

Chaque étudiant anglophone sera accompagné d'un étudiant d'anglais niveau Master de l'IUFM ou de l'Université de la Réunion.

Parmi les raisons de la mise en place de « binômes » :

- effet d'entraînement pour les deux étudiants formant le binôme l'étudiant anglophone et l'étudiant réunionnais ;
- en cas de difficulté matérielle, il est plus facile de la surmonter à deux ;
- l'étudiant réunionnais aura d'emblée un contact facile avec les jeunes enfants ;
- pour l'étudiant réunionnais comme pour l'étudiant ERASMUS anglophone, acquisition d'une expérience professionnelle qui sera valorisée dans son CV ;
- meilleure prise en main d'une classe de maternelle par deux enseignants de langues que par un seul.

Les binômes interviendront deux fois par semaine pendant une demi-heure dans chaque maternelle. Les étudiants percevront une indemnité.

Calendrier : pour chaque trimestre, dix semaines d'anglais.

B) La coordination par un enseignant de langue expérimenté

Un enseignant de l'IUFM ou de l'Université de la Réunion assurera en 2008/ 2009 la coordination des binômes, la régularité de leurs interventions et mettra en place un système d'évaluation de cette expérimentation.

C) L'utilisation de matériel adapté aux élèves de maternelle

Le dispositif décrit infra ne suffira pas à lui seul à assurer la meilleure mise en contact avec la langue anglaise. En effet, les résultats d'expériences menées depuis plusieurs décennies en France et dans d'autres pays du monde révèlent que rien ne remplace un « bain linguistique » réel. Les moyens modernes de communication permettent heureusement de réaliser ce bain linguistique. C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale se mettra en mesure de compléter l'action des enseignants par l'utilisation de DVD ou vidéos cassettes : il s'agit de dessins animés ou de feuilletons à la portée des tout petits mettant en scène des personnages parlant anglais.

Rapport n° 08/6-01

Le choix du matériel est en cours à ce jour. Un partenariat avec la Caisse des Ecoles pourra être recherché.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette opération dès la rentrée de 2008/ 2009, une Convention sera établie entre l'Université de la Réunion et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à mettre en œuvre les procédures nécessaires à la réalisation d'une expérimentation de l'anglais dans huit écoles maternelles de la ville ;
- à signer une Convention entre l'Université de la Réunion et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET EXPERIMENTATION DE L'ANGLAIS EN MATERNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/2-01 du 10 avril 2008 portant délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-01 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à la réalisation d'une expérimentation de l'anglais dans huit écoles maternelles de la ville.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer une Convention entre l'Université de la Réunion et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 SEP. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE